

Règlement du jeu concours CFTC SG

Article 1 : Objet et durée

La CFTC SG, 32 Place ronde, 92800 Puteaux, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'adhésion au dit syndicat CFTC SG.

Le jeu concours est ouvert pour une durée de 15 jours calendaires en comprenant le jour du lancement.

Le jeu concours est clos le 15ème jour à 23h.

Article 2 : Condition de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, salarié du Groupe Société Générale qui a répondu intégralement au questionnaire intitulé CFTC SG.

La participation est limitée à un seul vote par personne.

Le jeu concours est intégré dans un questionnaire Google Form, questionnaire qui respecte les règles en vigueur.

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ses modalités de déroulement, modifié ou annulé.

Article 3 : Les gagnants

Les sondages validés sont horodatés dans par l'outil Google Forms.

Chaque questionnaire enregistré est alors classé chronologiquement et obtient donc un numéro d'enregistrement.

Les gagnants seront sur liste principale, dans l'ordre les numéros suivants : 1, 10, 50, 100, 200, 250, 500, 1000, 1500, 2000. Si la liste principale ne permet pas l'attribution des 10 lots. La liste secondaire sera utilisée pour compléter les lots non attribués.

Les gagnants pourront être sur liste complémentaire, dans l'ordre les numéros suivants : 2, 25, 155, 222, 444, 666, 777, 888, 1111, 1333.

La détermination des gagnants aura lieu le 16^{ème} jour calendaire en comprenant le jour du lancement.

Les gagnants seront contactés avec l'adresse mail Gmail associé au numéro pour ensuite une délivrance de leur lot soit par courrier en Suivi simple, soit par mail si le lot est dématérialisable.

Article 4 : Dotation et délivrance

Il y a 10 box loisirs d'une valeur unitaire de 129 € à 159 € maximum.

Le thème de la box est choisi préalablement par le participant dans le questionnaire.

Les lots ne sont ni échangeables, ni transformables financièrement.

La remise des lots sera effectuée dans un délai de 3 mois à compter du tirage.

Sans réponse du gagnant au terme des 3 mois, le lot non délivré ne pourra plus être réclamé et ne sera pas affecté à un autre participant.

Article 5 : Publication des résultats

Les gagnants s'engagent à accepter par le présent règlement la publication de leur Nom, Prénom, Région et appartenance Groupe lors de l'annonce des résultats qui aura lieu sur l'application CFTC SG et auprès des collaborateurs Société Générale, sauf abandon du lot gagné.

Article 6 : Traitement des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la présente animation, par la CFTC SG, en tant que responsable de traitement, sont utilisées pour la finalité suivante : organisation d'un jeu concours et remise des lots.

Elles ne seront utilisées que pour les besoins de gestion de cette animation, ne feront l'objet d'aucune utilisation à des fins de prospection commerciale.

Dans l'objectif de transparence, de responsabilité et de confiance, les données recueillies seront anonymisées par l'effacement de l'adresse mail utilisée pour répondre au sondage et au jeux concours. Cette anonymisation sera effectuée une fois l'extraction de la liste principale et de la liste secondaire des gagnants.

Les gagnants disposent d'un droit d'accès aux données personnelles les concernant, ainsi que celui de faire rectifier ou supprimer les données inexacts ou obsolètes ou de s'opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que les données fassent l'objet d'un traitement.

Ces droits peuvent être exercés sur simple demande adressée par écrit à CFTC SG – 32 Place ronde, 92800 Puteaux ou par mail à dpo@cftcsg.fr

